

SALLE DES FÊTES DE VER-LÈS-CHARTRES

CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION

(particuliers)

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :
du au

Au nom de M. Mme

✉

☎

Agissant au nom de :

Nature de la manifestation :

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de auprès de :

.....

Sous le numéro de police
(attestation annexée au présent contrat)

Tarifification :

Les tarifs de location sont communiqués sur demande. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public, sur la base des tarifs en vigueur le jour de la location comme suit :

- ✓ un acompte de 50 % du montant à la signature du contrat
- ✓ le solde, soit 50 % du montant de la location, au plus tard au moment de l'état des lieux d'entrée

Faute d'un règlement du solde, la réservation sera nulle et non avenue.

Montant de la location :

..... € pour les habitants de Ver-lès-Chartres

..... € pour les personnes non domiciliées à Ver-lès-Chartres

..... € autres :

État des lieux

Un état des lieux sera fait le jour de la remise des clefs.

Une caution de 1000,00 € (un chèque de 930 € couvrant les dégradations et un chèque de 70 € couvrant le forfait ménage) et une attestation d'assurance seront demandées à la remise des clés.

Ces chèques de caution seront restitués, après l'état des lieux de fin de location, s'il n'y a pas de dégradations et que le ménage a bien été effectué.

Montant de la caution de 1 000 € versée par chèques N°
Etablissement bancaire

Annulation

En cas de non utilisation des locaux ou annulation à moins d'un mois de la date de location, le montant du chèque de réservation reste acquis à la commune, sauf cas exceptionnels à étudier au cas par cas par la Municipalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à tout utilisateur de salle communale, et m'engage à respecter les directives dudit règlement.

Fait à Ver-lès-Chartres, le / /

Le locataire,

Le Maire,

Max VAN DER STICHELE

Document établi en deux exemplaires dont un est remis au locataire.